



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Merci Louis...

*Texte prononcé par Frédéric-Georges Roux lors des funérailles de Louis Valentin
(église de Cogolin, 8 janvier 2013)*

Madame Valentin, chers amis,

C'est avec la plus grande émotion que je vais prononcer aujourd'hui les quelques mots qui vont suivre.

Lorsqu'il y a huit mois, Louis Valentin m'a transmis le relai de la Présidence du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var, dont il était depuis plus de trente ans le guide charismatique incontestable, j'y avais mis une condition : « qu'il reste longtemps à mes côtés pour continuer à m'apprendre tout ce qui me manquait pour poursuivre son œuvre au service de la forêt et des propriétaires forestiers qui sont aujourd'hui nombreux ici à lui témoigner le respect, l'amitié et l'affection qu'il mérite ». Il m'avait alors assuré de ce soutien.

Comment, alors qu'il était encore si vert, si actif, si dynamique, si élégant, si pétillant, pouvais-je imaginer un instant qu'une maladie imprévisible et soudaine l'empêcherait si rapidement de tenir cette promesse ?

Alors que je n'avais pas de racines varoises, ni même provençales, ni non plus de vieilles racines forestières, mon plus vieil arbre n'était que généalogique, Louis m'a accueilli, m'a adopté, m'a guidé et m'a doté du paquetage minimum pour que je puisse imaginer un jour lui succéder, paquetage dans lequel le plus important est l'amour de la forêt et l'envie de soutenir ceux et celles qui se démènent en permanence pour la protéger, l'entretenir et tenter de la valoriser.

Je voudrais lui redire aujourd'hui qu'il peut compter sur moi et sur tous les forestiers et amis au nom desquels je m'exprime. Tout d'abord au nom de Monsieur Henri Plauche-Gillon, Président de la Fédération des Forestiers privés, qui n'a pu se libérer pour être présent aujourd'hui et qui m'a demandé de le représenter... au nom de notre Syndicat du Var, au nom du Centre Régional de la Propriété Forestière, au nom de l'Union Régionale, au nom de la Coopérative Provence Forêt et de l'ASL Suberaie Varoise, dont il fut fondateur, président, vice-président ou administrateur.

Je présente en leur nom à tous, à son épouse Jacqueline, qui nous a « prêté » son mari si souvent, à sa famille et à ses proches, nos sincères condoléances et je leur dis combien notre peine est immense et notre tristesse profonde.

Parmi, tous ceux qui le connaissaient mille fois mieux que moi et depuis bien plus longtemps, il en est un à qui j'ai souhaité emprunter les mots qu'il prononça à Seillans, en mai dernier, lors de la dernière assemblée générale de notre Syndicat que Louis présida. Je remercie Michel Dard de m'avoir autorisé cet emprunt :

« Merci Louis, vous avez été notre GPS, notre Grand Président Sortant... »

« Merci Louis, pour avoir si bien tenu la barre, et si bien su garder le cap dans cette mer jamais étale... »

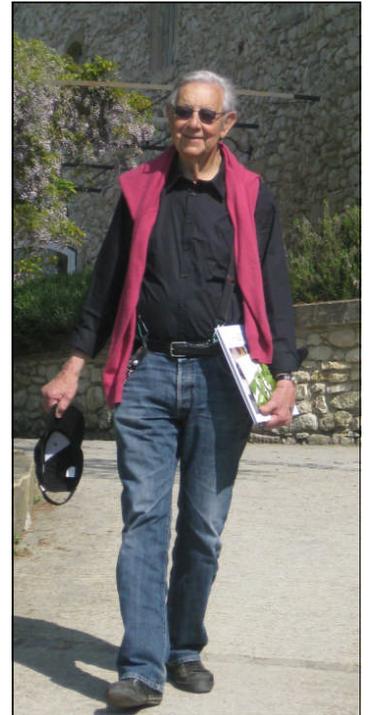
« Merci Louis, pour votre flegme, votre panache, votre élégance, votre passion ... »

« Merci Louis, pour votre dévouement, pour les milliers d'heures que vous avez consacrées au chevet de nos collines varoises ... »

« Merci Louis... »

Je terminerai enfin avec cette phrase, qui elle, est de mon cru :

« Merci Louis, nous ne vous oublierons jamais. »



Janvier 2013

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux

Dépôt légal : janvier 2013

N° ISSN : 2259-3888

Sommaire

- Merci Louis...
- Éditorial
- Pas de PSG ? Alors, si tu coupes, tu n'y couperas pas
- Mobilisation : où sont les freins ?
- Forêt Modèle : mystère ou boule de gomme ?
- Le droit de propriété est-il en danger ?
- La fin du monde n'a pas eu lieu
- Les annonces

Éditorial

Chers amis,

À l'aube de cette nouvelle année, il est traditionnel d'adresser des vœux et de formuler des souhaits les meilleurs pour vous, vos proches, tous ceux qui vous sont chers et pour que vos projets se réalisent. Je le fais de la manière la plus sincère, mais, j'avoue avec émotion que cette année n'a pas commencé sous les meilleurs auspices : la forêt varoise est en deuil. Louis Valentin, défenseur infatigable de la forêt et des forestiers qui était depuis plus de 30 ans le président charismatique de notre syndicat et qui venait tout juste de me passer le relais en mai dernier, s'est éteint le 3 janvier à Gassin, 6 jours avant d'atteindre ses 87 ans.

Nous étions nombreux à l'accompagner le 8 janvier dans sa dernière demeure terrestre.

Mais c'est la vie et nos actions pour vous défendre et vous informer continuent.

À l'heure où il nous semble opportun de redynamiser l'exploitation de nos forêts en profitant, s'il voit le jour, du projet Inova de Brignoles, force est de constater que notre région ne manque pas de freins spécifique pour mobiliser la biomasse nécessaire. Nous avons du pain sur la planche pour en atténuer les méfaits.

Bien que propriétaires de nos parcelles, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons chez nous. Nos droits s'affaiblissent, de gentils prédateurs de bonne foi s'emploient à les écorner et la plus grande vigilance est de mise. Mais si nous voulons conserver nos libertés, il nous faut être des « forestiers modèles. »

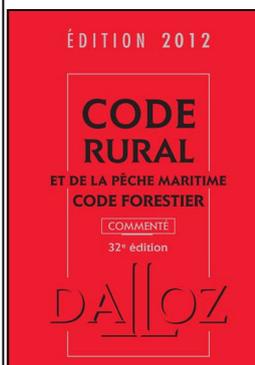
Vous trouverez aussi dans ce bulletin nos analyses, parfois caustiques, de ce qui se trame autour de nous et qui risque de nous « tomber sur le dos » si nous n'y prenons pas garde.

C'est même parfois déjà trop tard.

Frédéric-Georges Roux



Pas de PSG ? Alors, si tu coupes, tu n'y couperas pas



Rappelons qu'il est quasiment interdit de couper du bois, même chez soi, sauf si c'est pour ses besoins propres (pour se chauffer par exemple, mais il est peu probable que vous ayez besoin de beaucoup plus que quelques dizaines de stères par an), ou si c'est prévu dans votre PSG (encore faut-il en avoir un) ou dans un autre document officiel et approuvé de gestion durable suivant la surface de votre forêt. Sinon il faut ou

bien faire une demande d'autorisation administrative préalable (susceptible d'être refusée) ou risquer un procès verbal qui vous conduira devant le tribunal correctionnel qui prononcera probablement une condamnation sévère.

Confronté à une situation qu'il juge inacceptable, l'État a décidé de frapper un grand coup et il faut s'attendre à ce que dans les semaines et mois qui viennent plusieurs contrevenants se voient épinglés par les services de la DDTM de notre département.

Il est du rôle du syndicat d'informer ses adhérents, heureusement peu nombreux à ne pas disposer encore d'un document de gestion durable et encore moins nombreux à se mettre sans ces situations susceptibles d'être sanctionnées, des risques qu'ils encourent. Il est de notre rôle et de la mission du CRPF de les conseiller et de les aider à établir et à faire approuver ce type de documents, non seulement obligatoire pour exploiter leur forêt mais nécessaire pour bénéficier des avantages fiscaux qui leur sont attachés.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les fiches du CRPF et notamment la fiche 633601 intitulée « *Je veux faire une coupe de bois: quelle autorisation au titre du Code forestier ?* » (<http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/633601.pdf>) ainsi que la page du site de la Préfecture du Var intitulée « *Coupe et abattage dans le Var* » (<http://www.var.gouv.fr/coupe-et-abattage-dans-le-var-a1274.html>)

Mobilisation : où sont les freins ?

Si le ridicule tuait, nous n'aurions pas assez de sapins pour mettre entre quatre planches tous ceux qui prédisent la déforestation prochaine des forêts varoises qu'un projet comme Inova ne manquera pas, selon eux, de provoquer tant la cupidité des propriétaires forestiers privés ne peut qu'être attisée par une telle aubaine.

Ne nous inquiétons pas, ce n'est certainement pas le bois qui manquera dans le Var, premier département forestier de France, ce sera plutôt notre capacité à mobiliser les quelques 180.000 tonnes annuelles de biomasse, une des énergies renouvelables de proximité les

plus prometteuses, dont la prochaine centrale de Brignoles aura besoin pour produire l'électricité qui risque de manquer à notre Région. Car les freins sont nombreux.

En France, le stock de bois vivant en forêt est de l'ordre de 2.475 millions de m³ et la croissance annuelle est de 86 millions, dont 9 millions meurent de manière naturelle (vieillesse, maladies, incendies...). Sur les 75 millions de m³ nouveaux nets, l'homme n'en prélève (coupe) que 42 millions et en laisse donc sur pied un peu plus de 30 millions, conduisant ainsi à l'augmentation de la surface boisée de notre pays.

Mais ce prélèvement n'est pas réparti de manière homogène. En prélevant seulement 15% de l'accroissement naturel de nos forêts (environ un million de tonnes) notre région se situe en queue du classement. Nous portons le bonnet d'âne (de Provence) et méritons l'appréciation « *ménage son potentiel, doit mieux faire* ».

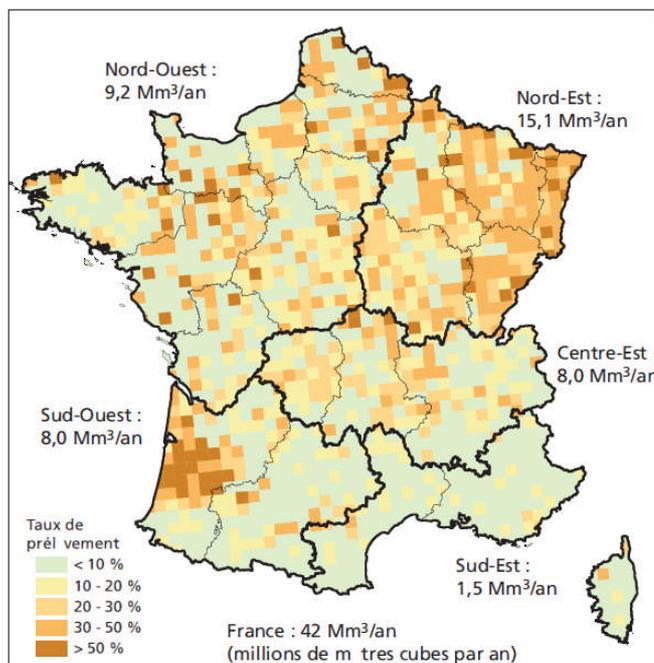
Dans son numéro n°68, l'Institut Géographique National a consacré à la forêt deux pages qui mettent en lumière deux des principaux freins à la mobilisation du bois et dont sont extraits les cartes et les graphiques illustrant mon propos : la pente et la distance pour débarder et rapprocher nos coupes d'un chemin carrossable.

Quelles sont belles nos collines boisées, mais qui dit colline dit pente. Et plus la pente est forte moins il est possible d'utiliser les engins qui sont essentiels à une mécanisation économique des opérations de coupe. Au-delà de 20-25%, il faut commencer à renoncer aux machines et recourir au bûcheronnage manuel et aux bouscatiers à deux bras et deux jambes qui, à leur tour, ne peuvent plus intervenir en toute sécurité dès que la pente frise les 40%. Même chose pour le débardage qui nécessitera le retour au cheval de trait ou au câble.

Le graphique de gauche montre que sur les 16 millions d'hectares de forêt française la fraction exploitée, celle où l'homme prélève du bois, diminue avec la pente.

Quant à la distance de débardage, c'est pareil, plus c'est loin d'un chemin d'exploitation, moins on coupe, comme le montre le graphique de droite.

Le manque de dessertes forestières permettant à des véhicules de gros tonnage d'approcher nos forêts varoises, le manque de parcs de tri de proximité, bien répartis sur le territoire, permettant de mieux valoriser les troncs susceptibles d'être vendus en bois d'œuvre, le morcellement de la propriété forestière (80.000 propriétaires forestiers dans le Var, dont 8.000 ont plus de 4 hectares et 1.300 plus de 25 hectares) ne facilitant pas des opérations suffisamment rentables sont autant de freins à la mobilisation de la biomasse qui redonnera une vie dynamique et durable à la forêt varoise. Sans parler des cris d'orfraie des « écolos des villes » qui considèrent que couper un arbre est un crime et qui



ameuvent les ignorants à grand renfort de mensonges et en inventant leurs vérités sur des sujets qui leur échappent.

Alors, c'est à nous, forestiers et sylviculteurs responsables de clamer :

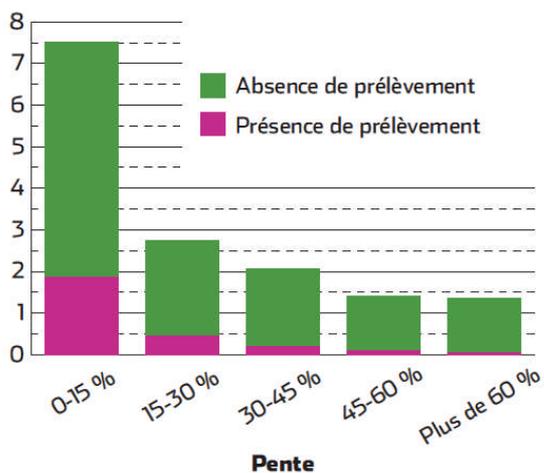
« Sauvons la forêt, coupons des arbres »

Bien entendu en respectant les dispositions que nous avons gravées dans le marbre de nos PSG et qui sont la garantie d'une gestion raisonnable et durable de nos forêts.

Et sans oublier que le prix de vente de nos m³ de bois sur pied ou bord de route doit être suffisamment attractif pour que nous puissions faire face aux investissements et coûts de notre sylviculture et de notre exploitation.

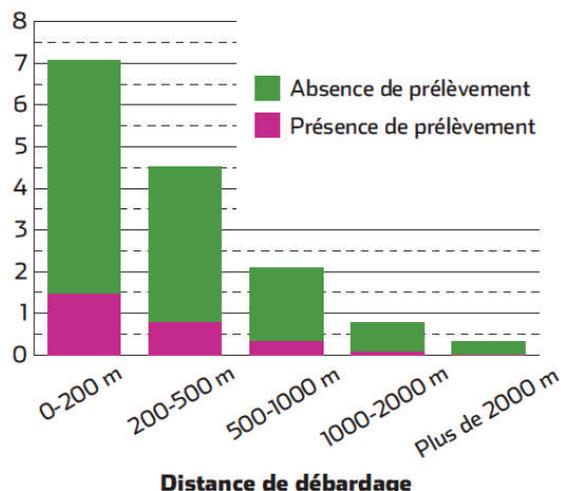
Frédéric-Georges Roux

Surface forestière (en millions d'hectares)



Influence de la pente sur les prélèvements.

Surface forestière (en millions d'hectares)



Influence de la distance de débardage sur les prélèvements.

« Forêt modèle » : mystère ou boule de gomme ?

Que celui qui a entendu parler de « Forêt Modèle » lève le doigt ?

C'est quoi ce truc ?

Facile, Internet a toujours la réponse : « *Le Réseau international des Forêts Modèles (RIFM) est une communauté de pratique mondiale dont les membres et les partisans travaillent à l'atteinte du but commun de l'aménagement durable des paysages forestiers à l'aide du concept des Forêts Modèles. Il est formé de toutes les Forêts Modèles du monde qui en sont membres.*

Le concept comprend trois éléments de base :

- le paysage : zone biophysique à grande échelle qui représente une vaste gamme de valeurs forestières, notamment des préoccupations environnementales, sociales, culturelles et économiques.

- le partenariat : chaque Forêt Modèle est un forum neutre qui regroupe les intérêts et les valeurs associées au paysage d'intervenants dont la participation est volontaire.

- la durabilité : Les intervenants s'engagent à conserver et à gérer durablement les ressources naturelles et les paysages forestiers. »

Vous avez tout compris ? Bravo ! Vous êtes plus doué que nous.

Pressés d'en savoir plus, nous avons participé à de nombreuses réunions organisées par le conseil régional qui a pris récemment l'initiative d'adhérer au réseau international « Forêt Modèle » en décidant d'y inclure quatre massifs provençaux¹, dont le massif des Maures, pour tenter de mieux comprendre et surtout quels pouvaient être les bénéfices que nous, propriétaires forestiers privés, pourrions retirer d'un tel concept dont, au demeurant, le maigre financement est juste suffisant pour assurer la promotion du projet.

Nous sommes, à ce stade, restés sur notre faim².



Massif de la Sainte-Baume

Non seulement nous sommes dubitatifs quant aux objectifs d'une telle adhésion à une ONG dont l'idée est née au Canada dont les espaces forestiers et l'usage qui en est fait sont à l'antipode de nos massifs méditerranéens, mais nous sommes également circonspects quant aux conséquences qui, sous couvert de volontariat sans contraintes, risquent un jour de nous imposer l'ouverture de nos bois privés au public ou de nous restreindre les pratiques sylvicoles ancestrales qui sont à la source de nos belles forêts.

L'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers de la région, dont nous sommes l'un des 4

membres, apparaît certes dans les partenaires fondateurs mais ne nous a ni consulté ni informé de ce qui se tramait.

C'est pourquoi nous avons décidé lors du dernier conseil d'administration de notre syndicat de rester sur la réserve et d'attirer l'attention de nos adhérents sur un projet que nous considérons plutôt comme un leurre, à défaut d'être un piège³.

La forêt française est historiquement la mieux protégée du monde (code forestier, code rural, code de l'environnement, code de l'urbanisme...). Nous avons déjà des EBC, des PNR, des RNN, des ZPC, des ZNIEFF, Natura 2000, des chartes forestières de massifs et bientôt la TVB et ses SRCE... Que peut apporter en plus une forêt modèle aussi disparate qui n'aurait de modèle que l'adjectif ?

Varcingétorix

Massif de l'Étoile



1) Massifs de l'Étoile, du Garlaban, de la Sainte-Baume et des Maures (dont on peut apprécier les discontinuités géographiques et l'absence d'homogénéité paysagère)

2) Le site officiel <http://www.foretmodele-paca.eu/index.php/accueil.html> nous semble particulièrement peu clair.

3) La phrase suivante, extraite du compte-rendu des conclusions des ateliers préparatoires (1er juillet 2011 à Gardanne) est à la fois éloquente et inquiétante à cet égard : « *la réappropriation du bien commun forestier par le public, dans le respect des réglementations et de la propriété, publique ou privée, etc.* »



Massif des Maures Chartreuse de la Verne

Le droit de propriété est-il en danger ?



Le premier rôle de notre syndicat est de défendre les intérêts de nos adhérents, propriétaires forestiers privés, et donc notamment

de veiller à ce que leur droit fondamental, le droit de propriété, garanti par la *Déclaration des droits de l'homme* (article II : « ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ») et par la *Constitution française* (qui y fait référence dans son préambule), ne soit pas mis à mal.

Rappelons que les droits de propriété traditionnels comprennent :

- L'*usus* : le droit d'utiliser et de contrôler l'utilisation de la propriété, la faculté de reprendre possession le cas échéant ;
- Le *fructus* : le droit à tout profit provenant de la propriété (exemples : les droits miniers, une récolte, le lait et les petits d'un troupeau, l'électricité produite par une éolienne...) ;
- L'*abusus* : le droit de détruire (notamment par la consommation), le droit de transférer la propriété contre de l'argent (vente) ou un autre type de contrepartie (échange), ou à titre gratuit (donation, legs) ;
- Une exclusivité sur ces divers éléments, le droit d'exclure autrui de la propriété (notamment dans le cas de lieux : clôture).

Bien évidemment, ces droits n'autorisent pas d'interférer de façon déraisonnable avec les droits fondamentaux d'une autre partie, publique ou privée. Ainsi un propriétaire ne doit pas :

- mettre en danger la santé publique, la sécurité, la paix (ex : prédateurs dangereux, animaux ou végétaux porteurs de maladies contagieuses...) ;
- générer des nuisances ou mettre en danger autrui (ex : bruit, construction menaçante, ruine avec danger pour les passants) ;
- abuser de sa propriété (ex : bloquer un accès, empêcher la rivière de couler, ou même refuser de vendre de l'eau de son puits une fois ses propres besoins satisfaits).

Or, nous constatons tous les jours que, sous couvert de bonnes intentions, dont certaines sont parfois justifiées, nos droits de propriétaires forestiers finissent, goutte à goutte, par être bafoués.

Il n'est pas question pour nous de contester le *Code forestier*, dont la première version a été ins-

taurée en 1320 par Philippe de Valois, qui devrait logiquement être la seule bible régissant nos parcelles mais qui n'est qu'un arbre remarquable au milieu de la forêt des autres codes qui l'entourent et qui mériteraient un sérieux débroussaillage (*Code rural, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, Code minier, Code du travail...*), mais de surveiller les nombreuses initiatives qui pullulent et de faire tout notre possible pour en limiter les effets négatifs sur nos droits.

Elles sont nombreuses, et pour n'en évoquer que



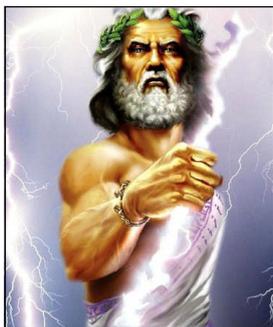
les plus connues, nous citerons : Natura 2000, les parcs et réserves naturels, les espaces naturels sensibles (ENS), la loi littorale, la trame verte et bleue et son schéma régional de continuité écologique, les Scots et les PLUs avec leurs EBC, les pistes DFCI, les Pidaf, les chemins de Grande Randonnée, les loisirs en forêt (VTT, 4x4, quads, chasseurs, ramasseurs de champignons...) et demain peut-être les « forêts modèles ».

Autant de tentatives qui nous font craindre, si nous n'y prenons garde, qu'un jour nos forêts privées deviennent des espaces publics ouverts à tous, à moins qu'elles ne soient mises sous cloche avec obligation de les entretenir mais interdiction de les exploiter.

Frédéric-Georges Roux



La fin du monde n'a pas eu lieu



L'été dernier, Dieu a dit à Noé : « La terre est devenue invivable et surpeuplée. Construis une arche et rassemble un couple de chaque être vivant ainsi que quelques bons humains. Dans six mois, j'envoie la pluie durant quarante jours et quarante nuits, et je détruis tout !!! »

Début décembre, Dieu, constata une simple ébauche de construction et dit à Noé : « Mais, Noé, tu n'as pratiquement rien fait ! Demain il commence à pleuvoir ! »

— Pardonne-moi, Tout Puissant. J'ai fait tout mon possible, mais les temps ont changé.

— J'ai déposé un permis de construire, mais l'instructeur m'a fait des ennuis au sujet du double vitrage et du système d'alarme anti-incendie.

— Les voisins ont créé une association parce que la hauteur de l'échafaudage viole le règlement de copropriété et leur cache la vue. J'ai dû recourir à un conciliateur pour arriver à un compromis.

— La DDTM m'a obligé à réaliser une étude de faisabilité et à déposer un mémoire sur les investissements nécessaires pour transporter l'arche jusqu'à la mer en respectant la Trame Verte et Bleue. J'ai eu beau leur dire que la mer allait venir jusqu'ici, ils ont refusé de me croire.

— La coupe du bois de construction navale s'est heurtée aux associations pour la protection de l'environnement sous le triple motif que je contribuais à la déforestation, que l'autorisation donnée par le CRPF n'avait plus de valeur aux yeux du ministère de l'environnement et que j'allais détruire l'habitat de plusieurs espèces visées par le Docob Natura 2000. J'ai eu beau expliquer qu'il s'agissait au contraire de les préserver, en vain.



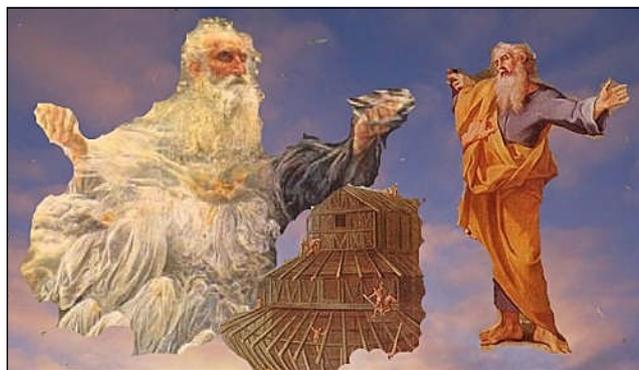
— J'avais à peine commencé à rassembler les couples d'animaux que la SPA, WWF et Greenpeace me sont tombés sur le dos pour acte de cruauté parce que je les soustrayais contre leur gré à leur milieu naturel.

— Puis la DREAL a exigé une étude d'impact de ce fameux déluge.

— Je me suis débattu avec l'inspection du travail et la MSA qui m'ont reproché d'utiliser des bénévoles. La CGT m'avait interdit d'employer mes propres fils et le Medef a hurlé à la concurrence déloyale.

— Enfin, le Fisc a saisi tous mes avoirs, prétextant que je me préparais à fuir illégalement le pays et les Douanes m'ont assigné devant le tribunal correctionnel pour « tentative de franchissement de frontière en possession d'espèces protégées ou dangereuses. »

— Pardonne-moi, Tout Puissant. J'ai manqué de persévérance et j'ai abandonné ce projet.



Aussitôt les nuages se sont dissipés, un arc-en-ciel est apparu et le Soleil a lui.



— Mais tu renonces à détruire le monde ? demanda Noé.

— Inutile, répondit Dieu, l'Administration française s'en charge.

Et c'est ainsi que la fin du monde n'a pas eu lieu le 21 décembre.

Les Annonces de la Forêt Varoise

PROPRIETES A LA VENTE :

- 30 ha sur Le Luc proche du Pavillon Saint André : (anglais) gary.kennedy05@btinternet.com
- 40 ha sur La Londe des Maures
- 10 ha sur Pignans essences: chênes liège, châtaigniers
- 2.5 ha sur La Roquebrussanne
- 35 ha sur Gassin
- 20 ha sur Rians accès facile, chênes, sapins, pins
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 17 ha et 18 ha (morcelées) sur Vidauban, terrains plats et en colline, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 23.50 ha sur Collobrières avec cabanon lieu dit Le Fe - sections G124 G125 G126
- 4.83 ha sur Lorgues
- 4 ha sur Carqueiranne : <https://sites.google.com/site/baurouge83/>
- 6 ha sur Bormes les Mimosas

- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout)
- 14 ha sur Gonfaron (2 cabanons, source et châtaigniers)
- 132 ha sur Mons principalement peuplée de chênes (avec Plan de Gestion)
- Particulier cherche 200 à 300 ha dans le secteur de Saint Antonin du Var
- 1100 m² parcelle D19 a Artignosc sur Verdon
- 3 ha sur Cabasse F1268 Cros de Cay avec ruine cadastrée
- 11 ha sur Collobrières, principalement châtaignées à 4 km du village
- 250 ha sur St Maxime
- 4.5 ha sur La Roquebrussanne

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Var Ouest : Jean-Marc CORTI Tél. : 04.94.50.11.51

Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Stéphane NALIN Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : stephane.nalin@crpf.fr

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.leluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Var Est -Emmanuel ATANOUX Tél. : 04.94.50.11.55

Var Ouest -Jérôme BOLEA Tél. : 04.94.50.11.56

ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 LE LUC Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : Chloé Monta et Nicolas Cano



Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est enfin presque :

www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site

du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un

accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous :

<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

L'observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a1255.html>

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 LE LUC

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spfsvar@aol.com Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

